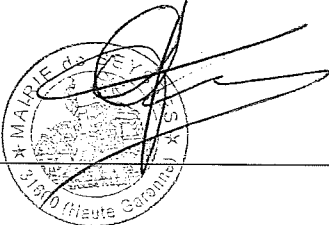


COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES
Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Procurations : 2 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. Date de la convocation : 15 janvier 2019 REGISTRE 25 JAN. 2019 Mairie de Seysses
PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA. PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL. ABSENTS : Dominique ALM, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Eva FLORES. Secrétaire de séance : Magali GRANDSIMON	
N° 4570 OBJET : Modalités de restitution de la compétence Restauration (patrimoniales, financières, de personnels)	Monsieur le Maire expose le contexte : Par délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018, n° 2018-096, le conseil communautaire du Muretain Agglo a décidé la restitution formelle de la compétence «restauration» en la supprimant de son intérêt communautaire « action sociale d'intérêt communautaire » au 31 décembre 2018 aux 26 communes du territoire. Par délibération du 13 novembre 2018, n° 2018-121, il a décidé la création d'un service commun « Service à table » au 01/01/2019 et a approuvé la convention constitutive. Considérant que le Muretain Agglo et ses 26 communes membres, dans une volonté politique de maintenir des services de proximité vont constituer le service commun « Service à table» aux fins de maintenir des services de proximité de qualité et le statut d'agent communautaire pour les agents affectés à ces missions ; Considérant l'engagement de la Commune d'adhérer à ce service à compter du 1^{er} janvier 2019 ; Considérant qu'il convient de délibérer en ce qui concerne notre commune sur les modalités de restitution des personnels, des biens ainsi que des contrats et conventions en matière de « restauration » ; Monsieur le Maire expose les motifs : Les modalités de restitution (transfert de personnel, patrimoniales et financières) doivent être fixées par délibérations concordantes et, le cas échéant, un procès verbal de restitution doit être établi contradictoirement conformément au CGCT. En raison de la constitution d'un service commun par le Muretain Agglo auquel adhèrera la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y a pas lieu de transférer de personnels à la Commune, les agents affectés à ces missions conservant le statut d'agents communautaires. Entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour : - VALIDER qu'il n'y a aucun personnel à transférer à la Commune ; - APPROUVER la conservation par le Muretain Agglo de l'ensemble des contrats et marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2019 à l'exception des contrats de fluides et/ou des marchés s'y rapportant conformément au tableau annexé et ce pour faciliter l'exercice de la compétence par la Commune au 1^{er} janvier 2019 ;

	- APPROUVER le report de l'inventaire des biens au 31/12/2019 compte tenu que les marchés d'acquisition de matériels seront également exécutés par la communauté jusqu'à cette date ; Etant précisé que : - les moyens financiers seront restitués à la Commune et qu'il sera proposé à la CLECT du 1^{er} semestre 2019 de conduire l'évaluation de cette restitution sur la base du coût 2018 de cette compétence ; - les modalités patrimoniales et financières feront l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire puis du conseil municipal compte tenu de la décision de différer au 31/12/2019 leur transfert ; - L'HABILITER, ou à défaut son représentant, à transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret puis à M. le Président du Muretain Agglo ; - L'AUTORISER, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant. Le conseil municipal de SEYSSSES, après en avoir délibéré à l'unanimité : - VALIDE qu'il n'y a aucun personnel à transférer à la Commune ; - APPROUVE la conservation par le Muretain Agglo de l'ensemble des contrats et marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2019 à l'exception des contrats de fluides et/ou des marchés s'y rapportant conformément au tableau annexé et ce pour faciliter l'exercice de la compétence par la Commune au 1^{er} janvier 2019 ; - APPROUVE le report de l'inventaire des biens au 31/12/2019 compte tenu que les marchés d'acquisition de matériels seront également exécutés par la communauté jusqu'à cette date ; Etant précisé que : - les moyens financiers seront restitués à la Commune et qu'il sera proposé à la CLECT du 1^{er} semestre 2019 de conduire l'évaluation de cette restitution sur la base du coût 2018 de cette compétence ; - les modalités patrimoniales et financières feront l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire puis du conseil municipal compte tenu de la décision de différer au 31/12/2019 leur transfert ; - HABILITE Monsieur Le Maire, ou à défaut son représentant, à transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret puis à M. le Président du Muretain Agglo ; - AUTORISE Monsieur Le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 5 JAN. 2019 Affiché le : 2 5 JAN. 2019	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 janvier 2019 Vu l'article L2122-17 du CGCT Pour le Maire, par suppléance Geneviève FABRE 1^{ère} Adjointe au Maire 

MARCHES PUBLICS AYANT UN LIEN AVEC LE SERVICE A TABLE ET LES RESTAURANTS SATELLITES

Marché Agglo - Fonctionnement

Marché Agglo - Fonctionnement		Marché Agglo - Fonctionnement		Marché Agglo - Fonctionnement		Marché Agglo - Fonctionnement		Marché Agglo - Fonctionnement		Marché Agglo - Fonctionnement	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
14625PA	Contrôle et vérification périodiques (électricité, clim, gaz, systèmes de sécurité incendie)	DEKRA	Marché terminé le 16 avril 2018. Avenant en cours de rédaction pour prolongation du marché jusqu'au 31/12/2018 Contrôles 2018 fait.	09/09/2015	08/09/2019	1 an + 3 fois 1 an	3C Protection	Dératisation - désinsectisation des bâtiments	1501SPA	Proposition d'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2019.	Sera restitué aux communes au 31/12/2019
1508MS	Fourniture gaz 2ème marché subséquent issu de l'accord cadre	TOTAL	2 ans	01/07/2017	30/06/2019	2 ans				Marché en cours : Les points de livraison peuvent être renvoyés aux communes à tout moment via des Ordre de service de détachement Membre du groupement actuel : Agglo - Eauxes - Labarthe - saint Lys - Plisaguel Lavernose - Roquettes - Saubens - Porte + CCAS - SIVU Collège Portet - Le Fauga	Sera restitué aux communes au 31/12/2018
1524MS04	Fourniture électricité 2ème marché subséquent issu de l'accord cadre	Direct Energie	2 ans	01/07/2018	30/06/2019	2 ans				Marché en cours : Les points de livraison peuvent être renvoyés aux communes à tout moment via des Ordre de service de détachement Membre du groupement actuel : Agglo - Saint Hilaire - Roquettes - Lavernose - Portet - Muret - Fonsorbes - CCAS Saint Lys	Sera restitué aux communes au 31/12/2018
1527FAO	Fourniture, pose et maintenance alarmes et contrôle d'accès	Stanley	1 an + 3 fois 1 an	01/01/2016	31/12/2019	1 an + 3 fois 1 an				Le parc des restaurants scolaires est déjà géré en grosse partie par les communes selon leurs propres organisation (badge, clés...) Sites concernés par le marchés : Restau de labarthe, roquettes, eauxes, lavernose, Muret (le barry, mermoz, vasconia)	Sera conservé par l'Agglo
	Maintenance préventive et corrective des matériels de restauration Maintenance préventive : opérations périodiques de maintenance et d'entretien préconisées par le constructeur, destinées à maintenir à tout moment l'aptitude au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements (Cellule de refroidissement, Matériel de cuisson, Matériel de conditionnement, Matériel de cuisson, Machine à laver la vaisselle...)	Avils	1 an + 3 fois 1 an	01/01/2016	31/12/2019	1 an + 3 fois 1 an				Nouveau marché à lancer en 2019 pour exécution à compter du 01/01/2020	Sera conservé par l'Agglo
	Maintenance multitechnique • Les installations de chauffage • Les installations de climatisation • La production d'eau chaude sanitaire • Les installations de ventilation • Les équipements de plomberie • Les installations de courant fort • Les installations de courant faible • Les systèmes de sécurité incendie	Lot 1 : GTEC VEOLIA	5 ans à compter du 01/05/2017	01/05/2017	30/04/2022	5 ans à compter du 01/05/2017				Le marché n'est pas un marché reconductible - Son exécution se poursuit jusqu'au 30 Avril 2022 Groupement actuel : Muret - Agglo	Sera restitué aux communes au 31/12/2019

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20181211-2018146CC-DE
Reçu le 19/12/2018

N°	Objet	Calle	1 an + 3 fois 1 an	19/07/2017	18/07/2021	Marché reconductible Proposition d'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2019.	Sera conservé par l'agglo
1706FA	Fourniture de petit matériel pour la cuisine centrale et les restaurants scolaires du Muretain Agglo (vaisselle, couverts...)						
1839SPA	Analyse bactériologiques						
1837SPA	Contrôle, maintenance et remplacement des extincteurs						
Marché Agglo - Investissement							
1814FAO	Fourniture de matériel de cuisine pour les cuisines centrales et les restaurants scolaires (armoires, chariots, fours, micro-ondes...)	AVUS	1 an + 3 fois 1 an	11/07/2018	10/07/2021	Marché reconductible Proposition d'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2019.	Sera restitué aux communes au 31/12/2019
1744FAO	Fourniture de mobilier de restauration scolaire (tables, chaises, vestiaires)	Delagrave	1 an + 3 fois 1 an	16/03/2018	15/07/2022	Marché reconductible Proposition d'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2019.	Sera restitué aux communes au 31/12/2019

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20181211-2018146CC-DE
Reçu le 19/12/2018